

28 NOV. 2025

COMMUNIQUE

Portant ouverture du concours d'admission d'élèves officiers d'active
à l'Ecole de la Marine nationale (EMAN), session 2026.

L'Etat-major général des Armées communique :

Le recrutement des élèves officiers d'active devant constituer la 5^e promotion de l'Ecole de la Marine nationale (EMAN), s'effectuera par voie de concours selon un calendrier fixé par le Chef d'état-major général des Armées, dès parution de l'Arrêté fixant la liste des candidats autorisés à concourir.

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes, civils et militaires servant pendant la durée légale (PDL), remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de **18 ans au moins et 25 ans au plus au 31 décembre 2026**. Cette limite d'âge normale peut être prolongée d'une année par décision du Ministre des Forces armées pour les candidats titulaires d'un master 1, d'un master 2, ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Armées ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire, au moment de l'entrée, d'une licence 3 scientifique ou technique des Universités et des établissements d'enseignement supérieur dont les diplômes sont reconnus par le CAMES ou de tout autre diplôme admis en équivalence. La candidature sous réserve de la licence 3 est acceptée ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil médical minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite adressée au Ministre des Forces armées ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- deux extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée de l'attestation de réussite de la licence 3 ou un certificat d'inscription en année de licence 3 (pour les candidats sous réserve) ;
- une copie légalisée du ou des diplômes obtenus ;
- un certificat de visite médicale de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- trois photos d'identité assez récentes ;
- un certificat de résidence ;

- une enveloppe timbrée grand format portant l'adresse et le numéro de téléphone du candidat ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de cinq mille cinq cents (**5 500**) francs CFA non remboursables, payables à **ECOBANK** au compte du Centre Comptable des Armées (CCA) **SN 094 01001 100339209004 84**.

Les dossiers complets et conformes de candidature devront être déposés **au plus tard le vendredi 03 avril 2026** dans les bureaux de garnison des Zones militaires qui sont chargés de les faire parvenir directement à l'EMAN, camp militaire « Général Mountaga DIALLO » de Bel Air, **au plus tard le vendredi 10 avril 2026**.

Le commandant de l'EMAN désignera une commission de centralisation et de vérification des dossiers de candidature qui transmettra la liste des candidats dont les dossiers sont conformes à la Division Gestion Formation de l'état-major général des Armées **au plus tard le vendredi 8 mai 2026**.

La liste des candidats autorisés à concourir sera fixée par Arrêté du Ministre des Forces armées au vu du procès-verbal de dépouillement.

Cette liste sera affichée dans les bureaux de garnison de toutes les zones militaires et sur le site : <https://formations.armee.sn>. Elle fait office de convocation.

Les candidats retenus se présenteront les jours du concours munis de leur pièce d'identité nationale (CIN) pour les civils et de la Carte d'identité militaire (CIM) ou à défaut du Certificat de présence au corps pour les militaires.

III- EPREUVES DU CONCOURS

a)- épreuves physiques de présélection :

Les épreuves physiques se dérouleront, sous la responsabilité du Commandant de zone militaire n°1, au Camp général Idrissa Fall, le **samedi 6 juin 2026** et seront subies par l'ensemble des candidats (toutes options). Elles portent sur les disciplines suivantes :

- Course de 1 000 m ;
- Course de 100 m ;
- Grimper à la corde ;
- Saut en longueur ou en hauteur ;
- Lancer poids.

Sport : coefficient 2.

Le barème est donné en annexe.

Tout candidat ayant eu une moyenne générale inférieure à 05/20 à l'ensemble des épreuves ou ayant abandonné à l'une d'entre elle, est éliminé.

La liste des candidats admissibles à subir les épreuves écrites et d'entretien avec le jury sera arrêtée par l'Etat-major général des Armées et diffusée à l'issue.

b)- épreuves générales écrites :

Elles comportent des épreuves écrites d'instruction générale du niveau de la licence et se dérouleront les **samedi 20 et dimanche 21 juin 2026** à Dakar. Elles porteront sur les matières ci-après :

EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
Mathématiques	04H 00	04
Sciences physiques	04H 00	04
Français	04H 00	02
Anglais	02H 00	02
Connaissances générales	01H30	02

Pour le général d'armée Mbaye CISSE,
Chef d'état-major général des Armées.

Et par délégation

Le général de division Magatte NDIAYE,
Sous-chef d'état-major général des Armées.



---3352

28 NOV. 2025

ANNEXE AU COMMUNIQUE N° /EMGA/RH/DGF DU
BAREME DES EPREUVES PHYSIQUES DU CONCOURS D'ADMISSION D'ELEVES
OFFICIER D'ACTIVE A L'ECOLE DE LA MARINE NATIONALE (EMAN)
SESSION 2026

GARCONS

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 05kg	Grimper 05m
20	11"00	3'00"	1m 67	6m 00	12m 00	6"0
19	11"2	3'02"	1m 65	5m 90	11m 80	6"5
18	11"3	3'05"	1m 63	5m 80	11m 60	7"0
17	11"4	3'08"	1m 61	5m 70	11m 40	7"5
16	11"5	3'10"	1m 59	5m 60	11m 20	8"0
15	11"6	3'12"	1m 57	5m 50	11m 00	8"5
14	11"7	3'15"	1m 55	5m 40	10m 80	9"0
13	11"8	3'18"	1m 53	5m 30	10m 60	9"5
12	11"9	3'20"	1m 51	5m 20	10m 40	10"0
11	12"0	4'25"	1m 49	5m 10	10m 00	10"5
10	12"2	3'30"	1m 47	5m 00	09m 80	11"0
09	12"4	3'35"	1m 45	4m 90	09m 60	11"0
08	12"6	3'40"	1m 43	4m 80	09m 40	12"0
07	12"8	3'45"	1m 41	4m 70	09m 20	13"0
06	13"0	3'50"	1m 39	4m 60	09m 00	14"0
05	13"2	3'55"	1m 37	4m 50	08m 80	5 m
04	13"4	4'00"	1m 35	4m 40	08m 60	4 m
03	13"6	4'05"	1m 33	4m 30	08m 40	3 m
02	13"8	4'10"	1m 31	4m 20	08m 20	2 m
01	13"9	4'15"	1m 29	4m 10	08m 00	1 m
00						

FILLES

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 03kg	Grimper 05m
20	13"6	4'10"	1m 43	5m 00	09m 50	12"0
19	13"8	4'15"	1m 41	4m 80	09m 30	12"5
18	13"9	4'20"	1m 39	4m 70	09m 10	13"0
17	14"0	4'25"	1m 37	4m 60	08m 90	13"5
16	14"1	4'30"	1m 35	4m 50	08m 70	14"0
15	14"2	4'35"	1m 33	4m 40	08m 50	14"5
14	14"4	4'40"	1m 31	4m 30	08m 30	15"0
13	14"6	4'45"	1m 29	4m 20	08m 10	15"5
12	14"8	4'50"	1m 27	4m 10	07m 90	16"0
11	15"0	4'55"	1m 25	4m 00	07m 70	17"0
10	15"1	5'00"	1m 23	3m 90	07m 50	18"0
09	15"2	5'05"	1m 21	3m 80	07m 30	19"0
08	15"4	5'10"	1m 19	3m 70	07m 10	20"0
07	15"6	5'15"	1m 17	3m 60	06m 90	21"0
06	15"8	5'20"	1m 15	3m 50	06m 70	5 m
05	15"9	5'25"	1m 13	3m 40	06m 50	4 m
04	16"0	5'30"	1m 11	3m 30	06m 30	3 m
03	16"1	5'35"	1m 09	3m 20	06m 10	2 m 50
02	16"2	5'40"	1m 07	3m 10	05m 90	2 m
01	16"4	5'45"	1m 05	3m 00	05m 00	1 m 50
00						

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq sur vingt (05/20) à l'ensemble des épreuves est éliminé.

En conséquence, il ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves d'instruction générale.

Le nombre d'essais dans chaque épreuve est limité à trois.

Pour l'épreuve du lancer, le poids de la boule est de cinq kilogrammes.